



**UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE**  
**Secrétariat général**  
Rue de la Louve 1- 1003 Lausanne  
Tél. 021 806 32 90 [www.udc-vaud.ch](http://www.udc-vaud.ch)  
E-mail : [secretariat@udc-vaud.ch](mailto:secretariat@udc-vaud.ch)

Direction générale de l'environnement  
Division biodiversité et paysage  
Ch. Du Marquisat 1  
1025 St-Sulpice

Lausanne, le 29 juin 2020

## **Mise à l'enquête publique de la décision de classement de la zone centrale du Parc naturel périurbain du Jorat – Observations de l'UDC du Canton de Vaud**

### **Introduction**

Le projet de classement de la zone centrale du Parc naturel périurbain du Jorat, accepté par le Conseil communal de Lausanne, est mis à l'enquête publique. L'UDC Vaud a décidé de formuler quelques observations quant à ce projet. Les points et remarques relevant uniquement de questions communales ne sont pas mentionnés ici. Cependant, l'UDC Vaud renvoie au rapport de minorité au préavis lausannois 2019/52 du 24 janvier pour le surplus.

Les incohérences et faiblesses de ce projet laissent fortement penser qu'il s'agit plus d'une volonté idéologique d'opérer un classement au nom plaisant mais n'apportant, dans la réalité, aucune plus-value écologique. Les nuisances dépassant clairement les maigres apports du projet, il convient de proposer son refus.

### **Production énergétique**

Selon les estimations de la commune de Lausanne, une diminution de 4'000 m<sup>3</sup> de matière première (bois) est à prévoir en raison de la classification. Une telle diminution, mise en rapport avec l'équivalent d'énergie fossile qu'elle représente, est un non-sens dans une période où une production énergétique plus respectueuse de l'environnement semble être une priorité pour nos autorités.

### **Non-sens climatique**

La forêt du Jorat permet une production de bois aisée et qualitative, premièrement destinée au service (scieries de proximité) et aux chauffages à distances. Par ailleurs, le bois qui ne pourra pas être exploité libérera la même quantité de CO<sub>2</sub> que s'il avait été valorisé en tant que bois de chauffage. Cela sans même parler des déplacements des Lausannois qui, voulant éviter la zone centrale, se déplaceront plus loin pour leurs loisirs.



**UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE**

**Secrétariat général**

Rue de la Louve 1- 1003 Lausanne

Tél. 021 806 32 90 [www.udc-vaud.ch](http://www.udc-vaud.ch)

E-mail : [secretariat@udc-vaud.ch](mailto:secretariat@udc-vaud.ch)

## Normes sécuritaires essentielles

Alors que la zone centrale devrait représenter une superficie de 4,44 km<sup>2</sup>, la présence de chemins devant être entretenus ainsi que leurs abords implique que plus d'un tiers de la surface ne correspondra plus aux critères supposés définir une zone centrale. Le seul moyen de redonner un tant soit peu de crédibilité au projet initial serait de ne pas sécuriser et entretenir les chemins. Une telle option n'étant pas envisageable, le Parc naturel du Jorat perd instantanément de son sérieux.

## Rapport avec les communes avoisinantes

13 des 14 communes de départ de ce projet s'en sont distancées partiellement ou totalement. Les décisions cavalières de la majorité du Conseil communal lausannois ne correspondent pas aux attentes dans un contexte de régionalisation. En particulier, l'appellation « Jorat » prêtée à ce Parc, alors qu'il ne se trouvera que sur la commune de Lausanne, prête particulièrement à confusion et manque de respect aux communes qui constituent réellement la région du Jorat, quelle que soit la prétention des autorités de la capitale vaudoise.

## Conclusions

Le projet de Parc naturel périurbain du Jorat n'est pas sérieux. Un parc donc plus d'un tiers de la zone centrale ne répondra pas aux attentes, dont la présence prévue d'éoliennes nuira aux principes mêmes prévus par l'OParcs, dont l'existence nuira à la production de bois local et conduira à une augmentation des émissions de CO<sub>2</sub> n'a aucune raison d'être. Tout au plus s'agit-il d'une lubie idéologique visant à adoucir l'image d'une ville de Lausanne verte, au prix de sacrifices pratiques et écologiques navrants. L'UDC ne peut pas soutenir la décision classement de la zone centrale du Parc naturel faussement appelé « du Jorat ».

Avec nos meilleures salutations.

Union démocratique du centre du Canton de Vaud

  
Kevin Grangier  
Président du parti

  
Nicolas Fardel  
Secrétaire général